



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, secrétaire-trésorière de la Municipalité,

**QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 12 avril 2021 qui avait lieu par visioconférence, à 20 h,
a adopté le règlement suivant :**

**RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-06 RELATIF AU
STATIONNEMENT**

**QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au
www.capsaintignace.ca ou encore sur les heures d'ouverture du bureau municipal.**

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce quinzième jour d'avril 2021.

La secrétaire-trésorière,

Sophie Boucher